



**NATIONS  
UNIES**



**QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE  
SUR LES FEMMES**

Beijing (Chine)  
4-15 septembre 1995

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.177/L.2  
7 juillet 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

GRUPE DE CONTACT INFORMEL SUR LE TERME "GENDER"

Note du Secrétariat

1. La Commission de la condition de la femme, en sa qualité d'organe préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a décidé à sa trente-neuvième session (New York, 15 mars-7 avril 1995) de créer un groupe de contact informel afin qu'on s'entende sur le sens général du terme "gender" dans le contexte du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (décision 39/3). Le groupe de contact serait présidé par le Rapporteur de la Commission, Mme Selma Ashipala (Namibie), et ferait rapport à la Conférence lors de ses consultations préalables.

2. Le groupe de contact informel s'est réuni deux fois à New York, le 16 et le 31 mai 1995. Il a décidé d'indiquer le sens général du terme "gender" dans une déclaration dont le Président de la Conférence donnerait lecture lors de la Conférence. Le texte de la déclaration adoptée par le groupe de contact informel est reproduit en annexe.

ANNEXE

Déclaration du Président de la Conférence concernant  
le sens général du terme "gender"

1. A la 19e séance de la Commission de la condition de la femme, siégeant en sa qualité d'organe préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la question du sens que l'on donnait au terme "gender" dans le contexte du Programme d'action de la Conférence a été posée. Afin d'examiner cette question, la Commission a décidé de créer un groupe de contact informel à New York, qui serait présidé par le Rapporteur de la Commission, Mme Selma Ashipala, représentante de la Namibie. La Commission a demandé au groupe de contact de s'entendre sur le sens général du terme "gender" dans le contexte du Programme d'action et de faire rapport directement à la Conférence, à Beijing.

2. Après un examen approfondi, le groupe de contact a noté : 1) que le terme "gender" était couramment employé dans son sens ordinaire, conformément à l'usage généralement admis dans de nombreuses autres instances et conférences des Nations Unies; 2) qu'il n'y avait aucune raison de supposer que le terme "gender" ait un sens ou une connotation s'écartant de cet usage dans le Programme d'action.

3. En conséquence, le groupe de contact a réaffirmé que le terme "gender", tel qu'il était employé dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, devait être entendu et interprété dans son sens ordinaire, conformément à l'usage généralement admis. Il a également convenu que le Président de la Conférence devrait donner lecture du présent rapport en tant que déclaration du Président, et que cette déclaration serait incorporée au rapport final de la Conférence.

-----